

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2019

COMPTE RENDU

Le Conseil de la Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps s'est réuni le 25 Septembre 2019 à 19h00 en l'Hôtel Communautaire de Marquise, sous la Présidence de Monsieur Francis BOUCLET, Président.

La séance ouverte, Monsieur Jean-Luc BACLEZ est élu Secrétaire.



Etaient à l'ordre du jour les questions suivantes :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délégation du Président **Compte Rendu d'activités**

Le Conseil Communautaire unanime a pris acte des délégations exercées par le Président.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET HABITAT

Etude de faisabilité **Projet requalification « Pôle Gare de Marquise/Rinxent »**

L'Assemblée à l'unanimité a autorisé le Président a sollicité le concours de l'Etablissement Public Foncier et plus largement des partenaires institutionnels pour l'étude pré-opérationnelle du projet de requalification du « Pôle Gare de Marquise/Rinxent. »

DÉCHETS MÉNAGERS

Rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public de collecte et de traitement des ordures ménagères

Conformément à l'article D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'assemblée a pris acte dudit rapport.

Candidature à l'appel à projets « extension des consignes de tri et des mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques » de l'Eco-organisme CITEO

L'assemblée unanime a autorisé le Président à déposer un dossier de candidature à l'appel à projet de l'éco-organisme CITEO, et à signer les pièces d'une éventuelle contractualisation et à solliciter les financements liés.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Parc d'Activités Economiques des 2 Caps Nord – 3^{ème} tranche d'aménagement **Accord de principe dépôt du Permis d'Aménager**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a émis un accord de principe pour le dépôt du Permis d'Aménager pour la réalisation de la 3^{ème} phase d'aménagement par voie de lotissement du Parc d'Activités Economiques des 2 Caps Nord et a autorisé le Président à signer tout document nécessaire à cet effet.

COMMUNICATION, CULTURE ET PATRIMOINE

Saison Culturelle Intercommunale 2020

Aide aux projets de sensibilisation et de promotion de la Lecture Publique 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, a décidé d'entériner le calendrier des manifestations pour l'année 2020 et a autorisé le Président à solliciter les aides du Département au titre des dispositifs « Saison Culturelle Intercommunale » et « Aide aux projets de sensibilisation et de promotion de la Lecture Publique ».

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Gemapi

Projet de réensablement massif de la partie centrale de la Baie de Wissant

Bilan de concertation

Au terme de la phase de concertation, compte tenu des observations, des premiers résultats des études et des coûts prévisionnels des travaux annoncés, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- a décidé d'approuver le bilan de concertation en abandonnant le projet de réensablement massif de la Baie de Wissant,
- a voté la continuité des réflexions et des actions afin de maintenir un niveau de sable suffisant en pied de perré, en zone de la dune d'Aval et de la dune d'Amont en fonction de l'évolution du niveau de plage.

Eau potable et Assainissement

Définition de l'intérêt communautaire

Après en avoir délibéré, l'assemblée unanime a décidé d'approuver l'intérêt communautaire des compétences facultatives Eau et Assainissement reprises à l'article 3 des statuts de la Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps, d'autoriser le président à signer tous les documents relatifs à cette disposition.

FINANCES

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2020

Liste des exonérations

Conformément à l'article L.2333-78 du CGCT, le Conseil Communautaire unanime a adopté la liste des exonérations 2020 de la TEOM pour les personnes assujetties à la Redevance Spéciale, ainsi que celles passant par un prestataire privé respectant les règles d'élimination et ayant fourni une attestation de ce dernier.

Budget Principal

Décision Modificative n° 2

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a autorisé le Président à prendre une décision modificative, à la demande de Madame la Trésorière, pour prévoir des crédits, afin de pouvoir délibérer sur l'admission en créances éteintes des produits irrécouvrables des années 2006 à 2016.

Budget Principal

Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, a autorisé le Président à admettre en non-valeur des créances considérées comme irrécouvrables.

Budget Marquise Locatifs

Décision Modificative n° 1

Le Conseil unanime, a autorisé le Président à prendre une décision modificative afin de prévoir des crédits pour constituer des provisions par rapport aux loyers impayés.

Budget Maie Locatifs
Décision Modificative n° 1

L'assemblée délibérante, unanime, a autorisé le Président à prendre une décision modificative afin de prévoir des crédits pour constituer des provisions par rapport aux loyers impayés.

Budget Assainissement DSP
Décision Modificative n° 1

Le Conseil, à l'unanimité, a autorisé le Président à prendre une décision modificative afin d'effectuer des mouvements de crédits pour mettre en paiement des factures liées à des travaux.

Budget Assainissement Régie
Décision Modificative n° 2

L'assemblée unanime, a autorisé le Président à prendre une décision modificative afin d'effectuer des mouvements de crédits pour mettre en paiement des factures liées à des travaux.

Budget DSP Eau Potable
Décision Modificative n° 2

Le Conseil, à l'unanimité, a autorisé le Président à prendre une décision modificative au budget DSP Eau Potable afin de tenir compte de la mise en œuvre du prélèvement à la source.

Budget Régie Eau Potable
Avance budgétaire

Le Conseil unanime, a autorisé le versement d'une avance non budgétaire, d'un montant de 100 000 € du Budget Principal au Budget Eau Potable Régie.

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

Création d'un poste contractuel d'ingénieur territorial pour exercer les fonctions de Chef de service Eau-Assainissement-Gemapi

L'assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Président à créer un poste, contractuel, d'ingénieur territorial, catégorie A de la filière technique, pour exercer les fonctions de Chef de service Eau-Assainissement-Gemapi.

Création d'un poste contractuel d'ingénieur territorial pour exercer les fonctions de Chef du service Déchets Ménagers

Le Conseil unanime, a autorisé le Président à créer un poste, contractuel, d'ingénieur territorial, catégorie A de la filière technique, pour exercer les fonctions de Chef du service Déchets Ménagers.

Création d'un poste contractuel d'infirmier territorial au sein des structures Petite Enfance

L'assemblée communautaire a autorisé le Président à créer un poste, contractuel, d'infirmier territorial, catégorie A de la filière médico-sociale.

Création d'un poste contractuel d'éducateur territorial des activités physiques et sportives

Le Conseil unanime, a autorisé le Président à créer un poste, contractuel, d'Educateur Territorial des activités physiques et sportives, catégorie B de la filière sportive (20 h).

Modification du tableau des effectifs

L'assemblée, à l'unanimité, a autorisé la modification du tableau des effectifs afin de faire face à l'évolution des besoins de la collectivité.

Adhésion à la convention de participation mise en place par le CDG 62 en matière de mutuelle santé

Le Conseil, à l'unanimité, a autorisé l'adhésion de la Communauté de Communes à la convention de participation mise en place par le CDG62 en matière de mutuelle santé.

Adhésion à la convention de participation mise en place par le CDG 62 en matière de prévoyance

Le Conseil, à l'unanimité, a autorisé l'adhésion de la Communauté de Communes à la convention de participation mise en place par le CDG62 en matière de prévoyance.

Règlement des astreintes

L'assemblée communautaire, unanime, a adopté le règlement des astreintes.

Instauration de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) Régie

Le Conseil, à l'unanimité, a autorisé l'intégration de l'Indemnité allouée aux régisseurs au sein de l'indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) du RIFSEEP afin que les agents puissent continuer à bénéficier du même niveau d'indemnisation.

SERVICES DE PROXIMITÉ

Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants « La Terre des P'tits Caps » et « Récré à Caps » Révision des règlements de fonctionnement pour évolution du barème CNAF

L'assemblée, unanime, a validé la révision des règlements de fonctionnement des EAJE, afin d'inclure la variation du barème des participations familiales de la CAF.

Convention de mise à disposition d'un travailleur social de gendarmerie Participation de La Terre des 2 Caps pour l'exercice 2018

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, après en avoir délibéré, a autorisé le Président à reconduire la convention de mise à disposition d'un travailleur social à la Compagnie de Gendarmerie de Calais, pour l'exercice 2018, avec une participation annuelle intercommunale de 6 000 €.

TOURISME

Office de Tourisme Communautaire Édition touristiques 2020 et participation des professionnels

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, après avis favorable de la Commission Tourisme et du Conseil d'Exploitation, a arrêté le prix des encarts aux professionnels du tourisme dans les éditions de 2020 : 40 et 75 €, avec la possibilité de prendre un encart supplémentaire à 30 € pour une même raison sociale. Ces offres ne seront pas accessibles aux hébergements non classés et non labélisés. Ces derniers apparaîtront néanmoins dans les brochures, à leur demande, sur une ligne, qui reprendra uniquement les coordonnées postales, téléphoniques, adresse mail et site internet, au titre de la mission de service public.

Pour les associations du territoire, à but non lucratif, qui gèrent un équipement patrimonial, l'insertion sera gratuite.

Taxe de séjour 2020 Modification du régime fiscal et tarifs

L'assemblée unanime a arrêté les modalités de collecte relative à la Taxe de Séjour 2020 en modifiant le régime fiscal qui portera sur la fréquentation réelle et les tarifs. Ces modalités entreront en application à la date 1^{er} janvier 2020.

QUESTIONS DIVERSES



L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller Communautaire ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h50.

Compte rendu affiché le 2 octobre 2019, en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.